

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 19 décembre 2025 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : NAU Étienne – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 12 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, en date du 19/11/2025,
- Comptes rendus des réunions des syndicats, des différentes commissions et point sur les délégations et les différentes commissions des élus communaux,
- Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente,
- Commande des panneaux « Village étoilé » avec le SDEG 16,
- Demande de subventions pour le voyage scolaire d'Yviers,
- Journal communal, édition de janvier 2026,
- Point sur les futures plantations (bulbes, plants forestiers et haie),
- Présentation de la vidéoprotection et commande des panneaux,
- Questions diverses.

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme MERCADE Marie-Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal, en date du 19/11/25, a été envoyé par mail aux élus. Il est validé et sera affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie et publié sur le site internet.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

MERCADE Marie-Joëlle a été à la réunion publique à Yviers pour un projet de ferme agrivoltaïque au sol. La commune d'Yviers ne s'est pas positionnée mais la CDC Lavalette Tude Dronne, dans l'attente du PLUI, a délibéré défavorablement, d'une manière générale, pour des projets photovoltaïques au sol. De plus, le poste source, sur la commune de Chalais, qui pourrait récupérer l'électricité produite, est plein.

Modification des statuts du SEP du Sud Charente - Délibération n°2025/31

Le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'eau potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 14/05/25 puis actée par arrêté préfectoral en date du 16/09/25. Il indique que lors de la séance du 04/11/25, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la modification de ses statuts. Il présente au conseil municipal les principales modifications apportées aux statuts, qui concernent les éléments suivants :

- Article 8 - Composition des collèges territoriaux : Chaque conseil municipal désigne désormais 2 délégués pour siéger au sein du collège territorial dont il relève. Pour les EPCI à fiscalité propre, chaque assemblée délibérante désigne 2 délégués par commune à laquelle elle se substitue, au sein du ou des collèges concernés.
- Article 9 - Composition du comité syndical : le nombre de délégués titulaires est désormais fixé à 1 par tranche entamée de 500 abonnés d'eau potable, sur la base du nombre d'abonnés enregistré au 31/12 de l'année N-2 précédant la désignation.

- Annexe : liste des collectivités membres : 89 – Grand Angoulême se substitue à Voulgéza, 16 – Bors (Canton de Charente-Sud) et 17 – Bors (Canton de Tude-et-Lavalette)

Le maire informe que ces modifications prendront effet après le renouvellement des élus consécutif aux élections municipales de 2026. Il rappelle que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération, pour se prononcer sur ces modifications statutaires, passé ce délai et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable. En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après le vote suivant : votants : 9, voix exprimées : 9, majorité absolue : 5, pour : 9, contre : 0, abstention : 0, DECIDE d'approuver la modification des statuts du SEP du Sud Charente telle que présentée et d'autoriser le Maire à prendre les dispositions relatives à l'exécution de la délibération.

Concours villes et villages étoilés avec le SDEG 16

Le SDEG 16 nous a proposé de candidater au concours « Villes et Villages Étoilés » organisé par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) en 2023. Ce concours « Villes et Villages Étoilés » labellise les communes pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse.

L'ANPCEN a publié le 30/09/25 les résultats du Concours villes et villages étoilés – édition 2024 -2025, toutes les communes, présentées par le SDEG 16 ont été labellisées et ont reçu entre 1 et 5 étoiles (nombre maximum d'étoiles). 14 communes ont obtenu 2 étoiles, dont RIOUX-MARTIN.

Le Conseil Municipal décide de commander 3 panneaux « villages étoilés » avec les 2 étoiles intégrées.

Subvention pour le voyage scolaire des élèves d'Yviers en avril 2026 - Délibération n°2025/32

Le Maire présente au conseil le projet de l'équipe éducative d'YVIER, qui souhaite organiser un voyage scolaire sur le thème de « la montagne » durant 5 jours du 22 au 26/04/26. Ce projet concerne 36 élèves allant du CP au CM2. Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les enfants de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie. Le coût total du voyage, bien qu'ayant été réduit au minimum, s'élève à ce jour à 300 € par élève. Les parents soutiennent le projet, mais ce coût représente une charge importante pour beaucoup de familles. 2 élèves du groupe concerné résident dans la commune. C'est à ce titre que l'équipe éducative d'YVIER sollicite de la part de notre commune une subvention au montant que nous souhaitons. Celle-ci permettrait de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines. Cela serait aussi l'assurance que tous les élèves puissent profiter de ce voyage, sans exclusive. Le Maire rappelle qu'il est habituellement versé une subvention de 50 € par élève, participant à un voyage scolaire. Subvention qui sera versée directement à l'établissement. Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après le vote suivant : votants : 9, voix exprimées : 9, majorité absolue : 5, pour : 8, contre : 0, abstention : 1, DECIDE :

- **de VERSER** une subvention de 50 € par élève de RIOUX-MARTIN, pour le voyage scolaire de l'équipe éducative d'YVIER, sur le thème de « la montagne », durant 5 jours en avril 2026, soit un total de 100 € pour les 2 élèves scolarisés à YVIER et venant de RIOUX-MARTIN,
- **de VERSER** cette subvention, d'un montant de 100 € à la "Coopérative scolaire RPI d'YVIER",
- **d'INSCRIRE** cette somme de 100 € au BP 2026 et **DONNER** pouvoir au Maire pour la signature de toutes pièces s'y référant.

Plantations

Plantation des 600 plants forestiers : toujours dans le cadre de la gestion durable du massif forestier : test de plantations avec des essences plus méridionales, qui ont une meilleure résistance aux changements climatiques. 600 plants forestiers commandé à la pépinière ROBIN (05) ont été livrés le 15/12/25 : 200 chênesverts, 200 chênes chevelus, 200 chênes lièges, ainsi que 520 arbres de fer pour leur protection. Un point a été fait sur les plantations avec le Pays Sud Charente et le CNPF le 13/11/25. Les secteurs des plantations ont été définis chez Birot, il faut environ 2 500 m², répartis en plusieurs placettes qu'il faut rouvrir avec un broyeur forestier, voir avec Arsicaud Forest. Gaël PANNETIER ira marquer leur emplacement pendant les vacances de Noël. Le nettoyage de ces placettes forestières de châtaigniers dépérissants, pour les plantations, sera finalisé manuellement par PASS Sud Charente en janvier 2026. Les plantations participatives, où seront invités les habitants de la commune, se feront début février, pendant les vacances. Même date que la plantation de la haie, le **samedi 07/02/26** ?

Plantation des 300 bulbes, par le conseil municipal des jeunes le 23/12/25. 50 bulbes seront plantés dans chaque carré, aux entrées du bourg.

Plantation d'une haie, sur 100 m avec la Fédération de chasse de la Charente, prévue dans le pré communal, sur la route du Maine Marreau. Plantation avec le Conseil Municipal, le CMJ et les habitants volontaires, **le samedi 07/02/2026**. Préparer le sol avant (Gaël PANNETIER demandera à Patrice DUMONTET) et prévoir de la paille (à récupérer dans le bâtiment agricole chez Testaud)..

Vidéoprotection de la commune

Le projet de vidéoprotection s'est concrétisé en partie cet automne, les sites 1 et 2 ont été équipés, pour un montant HT de 10 031.15 €. Les sites 3 (église) et 4 (carrefour de la route de Rénon et de la route de Chalais) seront équipés en 2026, après résolutions de problèmes techniques.

1) Site de la mairie : 4 caméras fixes, installées sur les bâtiments, haute définition infrarouge visionnant la voie publique, et l'arrière de la mairie assurant la protection bâtimenteraire de la mairie. 2 caméras de voie publique, visionneront la façade principale du bâtiment de la mairie, possédant des ouvrants vulnérables, les places de stationnement et par incidence assureront un contrôle des flux sur l'axe route départementale (RD 20, route de la Genétouze) et 2 caméras extérieures, visionneront le pignon ouest ainsi que la façade arrière du bâtiment de la mairie, possédant des ouvrants vulnérables, les places de stationnement, les axes longeant la mairie, les abords de la salle des fêtes et par incidence le cimetière.

2) Site du carrefour de la route de la Genetouze et de la route de Médillac (RD 20 / RD 462) : 2 caméras fixes, installées sur un lampadaire, haute définition infrarouge visionnant la voie publique, permettant de protéger le secteur de la mairie et des ateliers municipaux en assurant un contrôle des flux sur les axes RD 20 (route de la Genétouze) et RD 462 (route de Médillac).

Le système ne sera opérationnel qu'après vérification et validation par les services de la Gendarmerie, le 19/12/25, pour ensuite autorisation préfectorale, début 2026.

Questions diverses

Gestion durable du massif forestier :

Contexte : la commune de RIOUX-MARTIN qui possède près de 50 ha de surface boisée, a souhaité engager une politique de gestion durable de son massif forestier, mais également une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire. Une délibération a été prise dans ce sens par le Conseil Municipal de RIOUX-MARTIN le 23/03/25 (délibération n° 2024/10). Afin de pouvoir déterminer au mieux sa politique forestière, la commune a besoin d'avoir un état des lieux précis du massif forestier communal. Cette démarche a été initiée par la réalisation d'une étude, issue d'un stage avec un étudiant de l'enseignement supérieur en gestion forestière (Baptiste LAUNAY, étudiant BTS gestion forestière). Le stage d'une durée de 15 semaines, a été divisé en 3 périodes sur l'année 2024 (printemps, été et automne), et il a débuté le 02/04/2024. Notre stagiaire en a réalisé de nombreux relevés dans les boisements de la commune en 2024. Il a notamment regardé, via les outils Bioclimsol et Dépréis, l'état sanitaires des boisements de feuillus.

Une réunion de restitution de cette étude a été organisée le 26/11/24 où ont été invités les Conseillers Municipaux, les propriétaires forestiers de l'ASL des Belettes, Dominique DE CASTELBAJAC (Association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente), le CNPF, M. Marc MOUNIER, le Pays Sud Charente (M. Benoît DELATTE et M. Xavier BONNARD) et la CDC Lavalette Tude Dronne (M. Jean-Yves AMBAUD)

Chronologie du projet :

- **Début 2024** : réflexion / stagiaire / état des lieux de la forêt avec le CNPF, le Pays et l'ASL
- **23/03/24** : délibération du Conseil Municipal : lancement démarche gestion durable massif forestier
- **Du 02/04/24 au 27/11/24** : stage / Baptiste : état des lieux de la forêt sur Rioux-Martin
- **Du 02/04/24 au 27/11/24** : points réguliers faits avec le Maire, le CNPF, le Pays et l'ASL
- **Le 26/11/24** : restitution de l'étude par Baptiste devant les élus, les propriétaires forestiers de l'ASL
- **Courant 2025** : poursuite de l'étude par le Maire, le CNPF, le Pays et l'ASL,
- **Le 18 et le 30/09/25** : validation des enjeux par les conseillers municipaux
- **Janvier 2026** : validation du document de gestion durable du massif forestier de RIOUX-MARTIN par les conseillers municipaux
- **Le 28/01/26** : présentation de la démarche par la commune, le CNPF, le Pays et l'ASL aux élus du Sud Charente
- **Février 2026** : plantations test par les conseillers municipaux + CMJ + habitants

Stratégie : suite à la restitution de cet état des lieux en novembre 2024, il a été décidé conjointement, entre le Pays Sud Charente, le CNPF, l'ASL des Belettes et la commune, de poursuivre cette étude.

Les conseillers municipaux disponibles se sont réunis le jeudi 18/09/2025 pour une visite terrain des zones boisées de la commune, afin de définir :

- **Les points de vue forestiers de la commune**, points hauts avec une vision sur les boisements: 4 points de vue ont été déterminés, points de vue sur le massif forestier de feuillus, qui va de la Belle Eau à Roche, et qui continue de chaque côté, en direction d'Yviers et de Médillac : au Christ sur la RD 20, route de Chalais, à la Croix de Renon sur la VC 202, route de Renon, le Pourteau, sur le chemin entre la Broue et la Haute Lande et la Haute Lande, sur la VC 105, route des Grands Faix.
- **Les routes et chemins forestiers**, linéaires de voirie bordés par des boisements de feuillus,
- **Les boisements remarquables**, avec des feuillus en bon état sanitaire, des vieux arbres, des essences particulières...

- 1) Boisements entre la Belle Eau et Chez Birot,
- 2) Boisements entre le Maine Marreau et l'étang des Belettes,
- 3) Boisements autour du chemin du bélier et jusqu'à la route du Maine Marreau,
- 4) Boisements au Nord-Est de l'étang des Belettes,
- 5) Boisements à Roume, entre le Maine Marreau et la RD 20 de la Genétouze,
- 6) Boisements au Nord-Ouest du Risbadoux, après chez Testaud,
- 7) Boisements entre chez Testaud et la Broue, à l'Est du Risbadoux,
- 8) Boisements sur la route de Bodinot à redescendre vers la croix de l'Argentonne,
- 9) Boisements à Roche.

Les points de vue forestiers de la commune et les routes et chemins forestiers, linéaires de voirie bordés par des boisements de feuillus, et les boisements remarquables, avec des feuillus en bon état sanitaire, des vieux arbres, des essences particulières... ont été présentés en Conseil Municipal le 30/09/25 et validés par l'ensemble des conseillers. Courant 2025, le Pays, l'ASL, le CNPF et le Maire se sont réunis le 20/06/25, le 13/10/25 et le 12/11/2025 afin d'avancer sur **les différents enjeux** :

- Enjeux forestiers : type de boissement, appartenance à l'ASL des Belettes, type de sol et état sanitaire des parcelles,
- Enjeux liés à l'eau : hydraulique, avec les cours d'eau forestier et les zones humides,
- Enjeux biodiversité : massifs forestier dits « remarquable » de par la diversité des essences et l'ancienneté des massifs,
- Enjeux incendie : avec le massif à risque feux de forêt et les pistes de DFCI,
- Enjeux paysagers : avec les points de vue paysagers et les lisières des chemins et routes qui traversent le massif forestier.

Chaque sous enjeux fera l'objet d'une cartographie propre et d'un fichier Excel, reprenant toutes les parcelles répondant aux sous enjeux. Ainsi les élus pourront savoir, pour chaque parcelle forestière, si elle répond à un ou plus critères et donc si cette parcelle a un intérêt à être préservée en l'état ou pas.

Prochaines étapes :

- Validation du document « papier » de gestion durable du massif forestier de la commune, avec les enjeux pour chaque parcelle forestière lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal,
- Hiérarchisation des enjeux et définition d'une politique communale de gestion durable du massif forestier par le Conseil Municipal,
- Le 28 janvier 2026 : présentation de la démarche, projet innovant, aux élus du Sud Charente car d'autres communes pourraient être intéressées et aux acteurs de la filière forestière.

Journal communal : présentation de la maquette du prochain journal communal, édition de janvier 2026. Modifications apportées par les élus. Ce projet de journal sera envoyé à Etienne avant le 31/12/25 pour l'édition de la maquette. Gaël PANNETIER fera une dernière relecture de la maquette pour envoi au Vent se Lève début janvier, impression semaine 2 et distribution par les conseillers avant la galette, le 11/01/26.

Noël des enfants : peut d'enfants présents pour la distribution des cadeaux et le goûter le 14/12/25. Réfléchir à une nouvelle formule, peut être dissocier le Noël des enfants du repas de fin d'année ?

Partage de la galette : dimanche 11 janvier à 16 h 30. Faire les invitations pour la galette et les envoyer par mail + distribution papier pour ceux qui n'ont pas internet, avant le 31/12/2025. Joëlle MERCADE a commandé 8 galettes brioches et 8 frangipanes chez Bagouet. Vœux écourtés / élections municipales.

Clés de l'église : Bruno DEMPTOS s'interroge sur les clés de l'église. Qui a le double ? Qui l'ouvre ? Les clés ont été retrouvées dans la boîte à livres. Il faut qu'une personne soit nommée responsable, que cette personne conserve les clés et ouvre l'église le matin et la referme le soir. Marie-Claire MAÏS demandera à Claudia MARTINOD, qui habite à côté de l'église, si elle souhaite s'en occuper.

Fin de réunion à 19h30

Le secrétaire de séance,
MERCADE Marie-Joëlle



Le Maire,
Gaël PANNETIER